

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 24 MARS 2021**

**SÉANCE OUVERTE A 20 H 00**

**Présent-e-s :**

- M. André PHILIPP, Président
- Mmes Delfina GUARDIOLA, Nathalie HENRIOD, Irène MAIO, Véronique MOULLET-BOUCHARDY, Bansa SIGAM
- MM. Jonathan CHRISTIN, Bertrand FUMEAUX, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, Pascal RAEMY, Ludovic ZBINDEN

**Exécutif :**

- M. Dominique NOVELLE, Maire
- Mme Christine RAMBACH, adjointe
- M. Michel APOTHELOZ, adjoint

**Procès-verbal :**

- Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

---

**ORDRE DU JOUR**

- I. RUE DU VIEUX-FOUR  
PRÉSENTATION DES MESURES DE RÉDUCTION DE VITESSE  
BUREAU URBAPLAN / M. MARTIN WALTHER
- II. RÉSEAU AGRO-ENVIRONNEMENTAL  
PRÉSENTATION – MM. NICOLAS AMANN et CHRISTOPHE BOSSON
- III. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2021
- IV. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- V. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S
- VI. MOTIONS
- VII. QUESTIONS ET DIVERS

---

Le Président ouvre la séance, souhaite la bienvenue, remercie pour la présence des membres du Conseil municipal, et salue le public, Messieurs Philippe DUPERRIER et Eric HELFER.

## I. RUE DU VIEUX-FOUR PRÉSENTATION DES MESURES DE RÉDUCTION DE VITESSE BUREAU URBAPLAN / M. MARTIN WALTHER

Le Président passe la parole à Monsieur WALTHER.

Monsieur WALTHER remercie pour l'invitation et va présenter le bilan de l'aménagement provisoire de la rue du Vieux-Four, mis en place depuis une année. Ce bilan permettra de décider le maintien ou non de cet aménagement.

Historique

2014 : mise en zone 30 de la rue du Vieux-Four

2019 : expertise. Il a été constaté, lors des comptages, que la réglementation de la vitesse, à l'entrée de la rue côté Bernex, n'était pas bien respectée

2020 : mai, décision d'installer un aménagement complémentaire – mesure de ralentissement

2020 : septembre, comptages automatiques – bandes au sol

2020 : novembre, bilan

2021 : mars, état de la situation et suite à donner à cet aménagement

L'aménagement provisoire a reçu l'autorisation de principe de l'office cantonal des transports (OCT). Il était convenu, en cas de validation, que l'aménagement définitif ferait l'objet d'une requête en autorisation de construire.

Monsieur WALTHER rappelle, en images, la situation antérieure à la zone 30 ainsi qu'à l'aménagement. La zone 30 a permis également d'améliorer l'espace public.

L'aménagement installé, en complément de l'entrée de la zone 30, a pour objectif d'améliorer le portail d'entrée et de créer un rétrécissement au moyen d'un élément paysagé, ce d'autant qu'un arrêt de bus a été ajouté au niveau du giratoire. Quand il y a un bus, la circulation est bloquée, ce qui est également le but. Les comptages ont permis de démontrer que la charge de trafic a bien diminué, ainsi qu'une baisse de la vitesse.

Monsieur WALTHER explique les comptages – soit une moyenne de 1650/véhicules/jour dans les deux sens en semaine :

Direction village :

- V85% = 33 km/h
- 835 véhicules/jour

Direction route d'Aire-la-Ville :

- V85% = 34 km/h
- 813 véhicules/jour

La zone 30 est donc respectée

Sur les grands axes, la charge de trafic est en moyenne de 20'000 véhicules/jour, jusqu'à 70'000 sur le pont du Mont-Blanc. Monsieur NOVELLE donne l'exemple du trafic sur la route d'Aire-la-Ville, qui s'élève à 15'000 véhicules/jour.

Monsieur WALTHER souligne la bonne nouvelle de ces mesures :

2019 = V85% de 40 km / 2020 = V85% de 33-36 km/h.

Avec ces aménagements, la zone 30 a été totalement démontrée. Conformément à la législation, cette zone 30 pourra désormais faire l'objet de contrôle par la police.

Monsieur WALTHER recommande :

- de conserver le radar préventif
- de rendre l'aménagement définitif / chicane, sans envisager d'autres aménagements plus conséquents, notamment un seuil qui pourrait générer des nuisances
- de prévoir les travaux en juin 2021

Il présente l'aménagement définitif, qui nécessite de déposer une requête en autorisation de construire (APA). D'autre part, il n'y a eu aucune réaction des transports publics genevois (tpg).

Le Président remercie pour la présentation et demande s'il y a des questions.

Monsieur JOYE remarque qu'il y a tout de même 200 véhicules supplémentaires, alors que beaucoup de personnes sont en télétravail et demande pourquoi cet aménagement complémentaire n'avait pas été prévu au moment de la création de la zone 30. Monsieur WALTHER confirme qu'il n'avait pas prévu que la vitesse ne serait pas respectée. Effectivement, cette problématique n'avait pas été anticipée à cet endroit en particulier. Toutefois, dans le reste de la Commune, les vitesses sont respectées. Monsieur WALTHER rappelle qu'en complément de la zone 30, il s'agissait bien de réaliser un nouvel espace public.

Monsieur ZBINDEN soulève un problème de sécurité pour les piétons, notamment les enfants. En effet, certains véhicules, lors de croisement, montent sur le trottoir. D'autre part, pour empêcher un dépassement de vitesse, il suggère de raccourcir l'espace entre les *oreilles*. Sans voiture en face, l'automobiliste aurait tendance à continuer tout droit sans ralentir. Monsieur ZBINDEN ajoute qu'il se sentait plus en sécurité avec les anciens trottoirs. Monsieur WALTHER rappelle qu'il y a eu de longues discussions sur l'aménagement souhaité. Sans minimiser l'accident potentiel, il y a toujours des personnes qui ne respectent malheureusement pas la réglementation. Au moment de la réflexion du projet, la sécurité des enfants était à l'ordre du jour. Quant à la proposition d'ajouter des éléments ou de rapprocher les deux *oreilles*, cela ne semble pas pertinent. Monsieur ZBINDEN constate également que la signalétique (radar) est respectée.

Monsieur FUMEAUX rejoint l'avis de Monsieur ZBINDEN par rapport au trottoir dont la couleur est très proche de celle de la route. Monsieur WALTHER rappelle qu'une différence de couleur a été réalisée qui a pu, avec le temps, s'altérer.

Pour Madame MOULLET-BOUCHARDY, les statistiques montrent que le projet est réussi. Concernant les trottoirs, chacun doit faire attention. Il semble démesuré de refaire tout un aménagement pour quelques véhicules qui ne respectent pas les mesures.

Sans autre question ou remarque, le Président remercie Monsieur WALTHER pour la présentation.

Le Président met au vote l'aménagement provisoire en vue de sa réalisation définitive.

**11 voix pour, 0 contre, 1 abstention (Monsieur ZBINDEN).**

---

## **II. RÉSEAU AGRO-ENVIRONNEMENTAL PRÉSENTATION – MM. NICOLAS AMANN et CHRISTOPHE BOSSON**

Le Président souhaite la bienvenue à Messieurs Nicolas AMANN (biologiste), Cyril SCHÖNBACHLER (expert faune) et Christophe BOSSON (agriculteur).

Monsieur BOSSON informe que cette présentation a pour objectif de faire le point sur les évolutions depuis 2-3 ans.

Depuis 2015, une partie des agriculteurs des 7 Communes de la Champagne se sont regroupés en réseau pour que toutes leurs surfaces de compensations écologiques soient valorisées. Messieurs AMANN et SCHÖNBACHLER apportent leurs conseils.

**Lexique :**

SPB = surface de promotion de la biodiversité (haies, jachères, prairies...)

SAU = surface agricole utile

SAVI = surface avifaune

Monsieur AMANN présente le réseau.

**Réseau**

- 2015 : création du réseau, 7 communes et canton
- 1635 ha de SAU dont 304 ha de SPB (soit 18%)
- 32-34 exploitants

**Objectifs**

- Bien distribuer les SPB et les répartir judicieusement
- Améliorer la qualité de ces surfaces et la diversité des haies existantes
- Renforcer la présence d'espèces

**Objectifs spécifiques**

- Mieux entretenir les jachères
- Améliorer la qualité des prairies extensives
- Améliorer la qualité de la diversité des haies, dont les haies basses, trouver le bon emplacement (nécessite une demande d'autorisation pour les supprimer)
- Mettre en place de SAVI (lièvres, oiseaux, crapauds, insectes)

**Bilan intermédiaire après 4 ans**

- Prairies : objectif atteint
- Haies : à atteindre
- Avifaune : à atteindre

Sur une grande partie des surfaces concernées, les objectifs sont atteints, des efforts particuliers sont à faire sur les haies basses et l'avifaune, y compris sur Aire-la-Ville. Ce bilan a été présenté lors de l'Assemblée générale du Réseau de 2019.

Monsieur AMANN commente les cartes des surfaces d'Aire-la-Ville (voir présentation).

**Réserve des Chânières**

- 2019 – création d'un verger (12 arbres fruitiers) – plantation avec la participation des élèves de l'école d'Aire-la-Ville
- Prairie extensive de qualité II
- Relevé fleurs : il s'agit d'une *prairie source* pour réensemencer d'autres prairies au niveau du canton (prairie sèche, site particulièrement intéressant au niveau de sa flore)
- Formation : en février 2020 – taille des fruitier – savoir-faire qui se perd (formation à l'attention des agriculteurs membres du réseau)

### **Zone des Cheneviers**

Projet d'implanter une SAVI (refuge et nourriture pour les espèces) – en plein champs – création d'arbustes bas, quelques années plus tard (8 ans) ces surfaces peuvent à nouveau être cultivées.

Monsieur SCHÖNBACHLER présente les espèces (spécifiques au milieu agricole).

Il commente le recensement effectué – dans les zones agricoles – sur la commune d'Aire-la-Ville, notamment des oiseaux nicheurs. Il souligne qu'au fil des ans, il y a eu une amélioration et il donne l'exemple de quelques espèces d'oiseaux et de leurs habitudes (voir présentation).

Monsieur AMANN ajoute que des animations sont prévues pour les habitants qui ont été mises en attente pendant la période COVID-19.

Le réseau doit respecter des préconisations fédérales et cantonales dont les aspects administratifs peuvent être complexes à mettre en place. Toutefois, le résultat sur le terrain est très réjouissant.

Madame SIGAM remercie pour la riche présentation. Elle informe avoir été victime d'une attaque de buse, comme d'autres personnes. Monsieur SCHÖNBACHLER précise que la présentation est ciblée sur les espèces qui vivent en plein champs et sur les objectifs du réseau. En ce qui concerne la buse, cet oiseau est très commun sur le canton et niche en forêt. Une attaque peut effectivement intervenir si l'oiseau se sent menacé, protège un nid ou le promeneur se situe simplement sur le trajet de vol.

Madame RAMBACH remercie, rappelle qu'une première présentation avait été faite au Conseil municipal au mois de mai 2016 en début du projet. Elle est ravie de voir que beaucoup d'objectifs ont été tenus. La plantation du verger en automne 2019 avait intégré les enfants de l'école. Madame RAMBACH serait ravie de pouvoir organiser une nouvelle animation avec l'école et/ou la population. Monsieur AMANN précise que les animations ne sont pas uniquement destinées aux enfants, mais bien ouvertes à la population. Il s'agit d'un format d'1 ½ à 2 heures suivi d'une verrée. Il est possible de faire un lien aménagements/espèces. En fonction du sujet à traiter, la période peut varier.

Monsieur BOSSON, rappelle que la Commune est propriétaire de parcelles, notamment dans la zone des Cheneviers. Il serait bien de planter une haie dans le cadre de compensation et/ou de bien entretenir celle existante. La Commune investit dans le réseau et il trouve cohérent de valoriser ce patrimoine bâti. Monsieur BOSSON suggère que les autres agriculteurs de la Commune participent également à ce réseau.

Madame MOULLET-BOUCHARDY demande ce qui a changé entre la présentation de 2019 et celle de ce jour et que peut faire la Commune pour permettre à ce projet d'évoluer. Monsieur AMANN informe qu'en 2019, il n'y avait aucune intervention dans la zone des Cheneviers, ce qui est le cas aujourd'hui. Pour soutenir le projet, la Commune pourrait installer des SPB sur les surfaces impropres à la culture et soutenir les exploitants dans la démarche. Les exploitants sont libres ou non d'adhérer au réseau. Il s'agit d'intégrer une démarche écologique soutenue par des subventions. Le réseau accompagne les exploitants.

A la question de Madame HENRIOD, Monsieur AMANN confirme être ouvert à toutes propositions de la Commune pour organiser une animation (par commune) dont le contenu sera préparé en fonction de la thématique et ouvert à tout public.

Le canton est partagé en 8-9 réseaux. Un agriculteur qui s'engage dans le réseau touche des subventions fédérales mais doit prendre des mesures qui peuvent effectivement compliquer son exploitation.

Monsieur LANZA revient sur la parcelle communale qui possède déjà une haie et qui n'a pas été développée. La Commune pourrait pousser à mettre en œuvre et à l'intégrer au réseau. Monsieur AMANN confirme que cela est possible.

A la question de Monsieur NODA GONZALEZ sur l'amélioration de la qualité des prairies, Monsieur AMANN explique que la qualité des prairies dépend entre autres de la qualité d'ensemencement initial. Pour l'améliorer, il est possible d'apporter de nouvelles graines, soit d'exporter le produit de la fauche, au lieu de le broyer sur place.

Monsieur JOYE remercie pour les explications et revient sur les haies situées dans la zone des Cheneviers. Monsieur AMANN précise qu'elles sont cultivées par Monsieur BOSSON. Monsieur SCHÖNBACHLER explique qu'il n'est pas nécessaire d'avoir de grandes haies pour obtenir de la qualité.

Le Président remercie pour la présentation.

### III. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2021

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le Président demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 février 2021.

**11 voix pour, 0 contre, 1 abstention (Madame HENRIOD absente lors de la séance du 22 février 2021).**

### IV. RAPPORTS DE COMMISSIONS

Le Président passe la parole aux Président-e-s de commissions.

#### Commission aîné-e-s : animations, sorties

Madame MOULLET-BOUCHARDY informe que la commission aîné-e-s : animations, sorties s'est réunie le jeudi 25 février 2021 à 20h00. Le point suivant a été traité :

- Repas-loto : au vu de la situation sanitaire persistante due à la pandémie COVID-19, la commission a décidé à l'unanimité d'annuler cette activité. En lieu et place, la commission a décidé d'offrir une gourmandise de Pâques à tous les Aîné-e-s de la commune.

#### Commission culture, manifestations

Madame SIGAM informe que la commission culture, manifestations s'est réunie le mercredi 17 mars 2021 à 20h00. Les points suivants ont été traités :

- Local d'exposition de l'ancienne mairie. Un bilan des expositions qui se sont tenues de fin 2016 à ce jour a été présenté et discuté. Les membres de la commission sont satisfaits de ce bilan. Ils ont débattu sur le fait de conserver ce local pour des expositions, comme c'est

le cas depuis son ouverture en 2016, le mettre en location ou les deux. Au vu de la situation sanitaire actuelle, les membres ont décidé d'attendre la clôture des comptes 2020 pour se rendre compte de l'impact de la COVID sur les finances communales et de surseoir la décision de la commission à l'automne 2021 lors de la préparation du budget 2022 pour décider si ce local est gardé tel quel ou s'il est réaffecté à une location totale ou partielle au prix du marché.

- Prochaines manifestations, si la situation sanitaire le permet :
  - Exposition de peinture de Monsieur DUPERRIER **du 5 au 20 juin 2021**.
  - Spectacle en plein air du Théâtre de Carouge, « La grande guerre du Sondrebond » **le dimanche 20 juin 2021**.
  - Concert de jazz du groupe GACHEMBA, emmené par Baptiste NOVELLE, est prévu **le samedi 9 d'octobre 2021** dans la salle Duvillard.
- Festival international des films sur les droits humains – FIFDH : Madame RAMBACH fait un retour sur le festival qui a eu lieu en ligne du 4 au 15 mars 2021. La programmation était riche, dense et les films de grande qualité.
- Verres consignés : Madame RAMBACH présente les verres finalisés (3 formats) pour les manifestations communales avec le nouveau logo. Tous les membres présents sont enchantés du résultat.

#### Commission école, petite enfance

Monsieur CHRISTIN informe que la commission école, petite enfance s'est réunie le mardi 23 mars 2021 à 20h00 et les points suivants ont été traités :

- Fête des promotions : en présence des différents partenaires (association des parents d'élèves, amicale des sapeurs-pompiers, école). Pour des raisons sanitaires, aucune décision définitive n'a pas pu être prise pour le moment concernant la fête traditionnelle en soirée. Toutefois, si la situation devait s'améliorer, une réunion est prévue à mi-mai avec les partenaires afin d'adapter la formule. Dans tous les cas, des animations sont d'ores et déjà prévues pour les enfants sur le temps scolaire.
- Crèche : Madame RAMBACH a fait un point de situation.

#### Commission sports, loisirs et mobilité douce

Monsieur RAEMY informe que la commission des sports, loisirs et mobilité douce s'est réunie le mercredi 24 février 2021 à 20h00. Les points suivants ont été traités:

- Vélo Truck : présentation par Monsieur BISOGNO. La commission va étudier l'organisation, en 2022, d'une journée sur la mobilité douce avec la participation de Vélo Truck – atelier mobile d'entretien de vélos.
- Sortie neige/ski : en raison de la situation sanitaire persistante due au COVID-19, la commission a décidé d'annuler la sortie à la neige prévue le samedi 27 mars 2021.
- Tennis : la réfection est terminée, le terrain est magnifique.

Le Président remercie pour les rapports.

---

## **V. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S**

Le Président fait part de la communication suivante :

- Association des communes genevoises (ACG) : l'ACG remet le procès-verbal en force de la décision de l'Assemblée générale du 16 décembre 2020 relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement de CHF 1 mio en faveur du dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris.
- Bureau de médiation administrative : le BMA remet son rapport d'activité 2020. Le Président passe la parole à Monsieur NOVELLE.
- Commission ad hoc – révision du règlement du Conseil municipal : informe que les membres de cette commission ne seront pas convoqués avant juin, voire septembre 2021.
- Tennis club : informe que depuis la fin des travaux à fin février, l'accès n'a pas été autorisé. En effet, une convention devait être signée entre la Commune et le club. Cette convention a été ratifiée le 23 mars et les membres du tennis pourront faire activer leur clé à la Mairie.
- Barrages de Verbois et Chancy-Pougny : les SIG informent que l'abaissement partiel des retenues aura lieu du 18 au 29 mai 2021, mais devront au plus tard se terminer le 8 juin 2021.
- Département du territoire – tir et effarouchement des oiseaux : le canton informe que les personnes intéressées par la formation peuvent s'inscrire. Sans suite
- Conseil municipal – prérogatives : informe que le Directeur du service des affaires communales (SAFCO) viendra le 10 mai 2021 à 19h00, en préambule de la séance plénière. Cette présentation a pour objectif d'informer les nouveaux membres et revenir pour les anciens membres sur les compétences du Conseil municipal. Toutes les questions que les membres du Conseil municipal souhaitent évoquer à cette occasion doivent être transmises au secrétariat général d'ici le 15 avril 2021.

Le Président passe la parole à Madame RAMBACH.

- Verres consignés : les nouveaux verres peuvent être découverts en fin de séance.

Le Président passe la parole à Monsieur APOTHELOZ

- Surveillance des espaces publics : suite à l'acceptation des règlements des espaces publics et de la patinoire, un appel d'offres a été lancé pour la surveillance des sites. La société Securitas a été mandatée. Les rondes (30 minutes) de tous les sites débiteront dès le 1<sup>er</sup> avril 2021 – entre 22h00 et 0h00 les vendredis et samedis. Dès la reprise des locations salles, l'agent vérifiera également la fin des locations.

---

## VI. MOTIONS

Le Président demande si quelqu'un propose une motion.

### **Bons de solidarité aux habitant-e-s, un bol d'air pour nos commerces**

Monsieur ZBINDEN donne lecture de la motion :

*La crise sanitaire due au COVID-19 a porté atteinte à notre économie locale. Dans ce contexte, Monsieur ZBINDEN pense qu'il est important d'apporter notre soutien aux citoyens et aux commerces de proximité par une action solidaire.*

*En effet, la fragilité de nos commerces doit susciter une réaction de notre part. De ce fait, Monsieur ZBINDEN propose d'allouer un bon cadeau d'une valeur de CHF 20.00/ménage (environ 470) et utilisable uniquement dans les commerces/restaurants de notre commune.*

*Le budget total de cette action est estimé à **CHF 11'000.00**.*

*Cette action permettra d'injecter de l'argent dans notre économie, de lui donner un coup de « booste » et surtout envoyer un message fort de solidarité vis-à-vis de la population aérienne.*

*Monsieur ZBINDEN demande si les membres du Conseil municipal sont disposés à allouer un budget de CHF 11'000.00 pour l'octroi d'un bon d'une valeur de CHF 20.00/ménage, la création du bon et l'envoi postal.*

*Budget:*

- Bons : 470 à CHF 20.00, soit CHF 9'400.00
- Envoi : 470 à CHF 1.00, soit CHF 470.00
- Création du bon : estimatif de CHF 1'000.00

*Au vu de ce qui précède, Monsieur ZBINDEN invite à voter favorablement cette action en faveur de la collectivité.*

Le Président remercie et met au vote :

- Vote sur le « siège » de la motion

**2 voix pour (Madame MOULLET-BOURCHADRY et Monsieur ZBINDEN), 10 contre, 0 abstention.**

- Renvoi en commission

**10 voix pour, 2 contre (Madame MOULLET-BOURCHARDY et Monsieur ZBINDEN), 0 abstention.**

- Choix de la commission

À la proposition de traiter cette motion simultanément dans deux commissions, Monsieur NOVELLE informe que le nombre de personnes concernées par deux commissions représente plus de la moitié des membres du Conseil municipal. Une seule commission devra traiter cette motion.

Finances

**12 voix pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

## VII. QUESTIONS ET DIVERS

### Monsieur LANZA

- Cheneviers : demande s'il y a du retard dans les travaux. Monsieur NOVELLE a été informé que les travaux ont été stoppés pendant quelques mois pour des questions de retour de soumission – coûts trop élevés.

Monsieur RAEMY

- Barrage – vidange : demande si la Commune a eu un retour suite à une présence plus importante de mouches après la dernière vidange. Monsieur NOVELLE n'a reçu aucune plainte des habitant-e-s, ni retour des SIG sur ce phénomène particulier.

Madame MOULLET-BOUCHARDY

- Réseau agro-environnemental : interpelle Monsieur CHRISTIN sur la présentation. Monsieur CHRISTIN rappelle qu'il s'agit d'un choix personnel. Beaucoup d'exploitants entrent dans le processus, attirés notamment par les subventions importantes. Il souligne toutefois que certaines démarches sont intéressantes. Madame RAMBACH propose d'échanger sur ce sujet hors Conseil municipal et estime que ce n'est pas l'endroit pour lancer ce débat.

Madame MAIO

- Crèche : a été interpellée par des futures mamans d'Aire-la-Ville qui demandent si toutes les places sont attribuées et s'il y a une priorité qui est donnée aux habitant-e-s d'Aire-la-Ville. Monsieur CHRISTIN, en qualité de président de la commission école, petite enfance, rappelle que le Conseil municipal a décidé que 9 places de crèche seraient réservées pour les enfants d'Aire-la-Ville. Monsieur PHILIPP précise qu'il s'agit de 9 places à plein temps et cela pourrait donc concerner plus que 9 enfants.

Monsieur CHRISTIN

- Zone 30 : le radar préventif est toujours dans le même sens à l'entrée et suggère de le mettre sur la sortie. Monsieur NOVELLE prend note.

Monsieur LANZA

- Passage piétons : s'étonne que le passage piétons du giratoire du Moulin-de-la-Ratte ait été supprimé. Monsieur NOVELLE informe qu'il n'était pas aux normes, avec une visibilité insuffisante. Il a effectivement été supprimé.

---

Le Président clôt la séance à 21h45.